Micropakine L.P. 500 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose - [acide valproïque, sodium (valproate de)]

PUBLIÉ LE 07/07/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 16/05/2025

DCI
acide valproïque, sodium (valproate de)
Indications
Chez l'adulte,

- Soit en monothérapie, soit en association à un autre traitement antiépileptique
  - Traitement des épilepsies généralisées : crises cloniques, toniques, tonico-cloniques, absences, crises myocloniques, atoniques, et syndrome de Lennox-Gastaut ;
  - Traitement des épilepsies partielles : crises partielles avec ou sans généralisation secondaire.

Chez l'enfant,

- Soit en monothérapie, soit en association à un autre traitement antiépileptique :
  - Traitement des épilepsies généralisées : crises cloniques, toniques, tonico-cloniques, absences, crises myocloniques, atoniques, et syndrome de Lennox-Gastaut ;
  - Traitement des épilepsies partielles : crises partielles avec ou sans généralisation secondaire.
- Prévention de la récidive de crises après une ou plusieurs convulsions fébriles, présentant les critères de convulsions fébriles compliquées, en absence d'efficacité d'une prophylaxie intermittente par benzodiazépines.

Laboratoire exploitant
Sanofi Winthrop Industrie

Observations particulières

- Situation en ville : tension
- Situation à l'hôpital : non impactée
- Contingentement quantitatif en ville
- Date de remise à disposition prévue : indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.